

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 17 AVRIL 2024

Convocations adressées le : mercredi 10 avril 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Alain BENARD ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ;
Christian GATARD ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU.

Suppléants à voix délibérative :

Corinne CHAILLEUX ; Stéphane HOUQUES.

Suppléants sans voix délibérative :

Michel PADONOU ; Nathalie SAVATON.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Monsieur Emmanuel DENIS pour Monsieur Frédéric AUGIS.

Absents excusés:

Armelle AUDIN ; Frédéric AUGIS ; Christophe BOULANGER ; Michel GILLOT ;
Sébastien MARAIS ; Laurent RAYMOND ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT-LAVALLEE

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Le décret n° 2021-741 du 8 juin 2021 pris en application de l'article L. 1272-2 du Code des transports et relatif au stationnement sécurisé des vélos en gare fixe un objectif de 250 places de stationnement vélo sécurisé aux abords de la gare de Tours. SNCF Gares & Connexions a été désigné par l'Etat pour réaliser ces travaux.

Lors d'une réunion tripartite entre les services de l'Etat, SNCF Gares & Connexions, et le Syndicat des Mobilités de Touraine, il a été décidé d'optimiser l'abri vélo existant, propriété du Syndicat des Mobilités de Touraine (120 places intérieures et 52 places extérieures), par la pose de racks double étage permettant d'atteindre l'objectif des 250 places.

Pour permettre la réalisation des travaux, le Syndicat des Mobilités de Touraine a décidé de confier à SNCF Gares & Connexions, qui l'accepte, une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée dont l'objet est d'assurer, au nom et pour le compte du Maître de l'Ouvrage, la direction, le financement, la coordination et le contrôle de l'optimisation de l'abri vélo existant en gare de Tours.

Le montant des travaux est de 87 174 € HT.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2021-741 du 8 juin 2021 pris en application de l'article L. 1272-2 du code des transports, relatif au stationnement sécurisé des vélos en gare,

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2422-5 et L. 2422-6

Considérant que pour répondre aux exigences du décret susvisé, le Syndicat des Mobilités de Touraine a décidé de confier au mandataire SNCF Gares & Connexions une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de réaliser la pose de racks doubles étages dans l'abri vélo « Gare Tours » existant,

Considérant que conformément à l'accord conclu entre le mandataire et l'Etat, le mandataire pourra bénéficier du financement de l'Etat ;

Considérant que le mandataire s'engage à réaliser l'opération dans le respect de l'enveloppe financière de 87 174 € hors taxes, montant sur lequel sera appliqué le taux de TVA en vigueur ;

Considérant que le mandataire reversera au maître d'ouvrage, à réception, l'ensemble des subventions perçues dont le montant est fixé à 87 174 €, intégrant le coût de l'AMO délégué ;

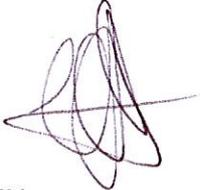
Considérant qu'une convention entre le Syndicat des Mobilités de Touraine et SNCF Gares & Connexions est nécessaire afin d'acter la délégation de maîtrise d'ouvrage et de pouvoir bénéficier des financements.

- **APPROUVE** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Mobilités de Touraine à SNCF Gare & Connexions concernant le projet de remplacement des racks dans l'abri vélo de la gare de Tours jointe en pièce annexe à la présente délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Amélie GALLOT-LAVALLEE</p> 	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>  <p>Soazic LE GUEN</p> 
---	---